

BREVET D'ÉQUIPIER DE CROISIÈRE ÉLÉMENTAIRE

Objectif

Être capable de naviguer en toute sécurité en tant qu'équipier sur un quillard de 6 à 10 mètres gréé en sloop, muni d'un moteur intérieur ou hors bord, en eaux familières, durant le jour, par vent et mer modérés.

Préalable

Aucun.

Connaissances Théoriques

Ce volet est identique aux sections I à VII du brevet de croisière élémentaire ainsi qu'aux standards 1 à 34 de celui-ci.

Habilités Pratiques

(18 heures minimums) Le bateau utilisé doit être un quillard de 6 à 10 mètres gréé en sloop muni d'un moteur intérieur ou hors bord.

Section VIII : Préliminaires

Le candidat doit pouvoir:

1. Démontrer à terre la méthode correcte pour enfiler dans l'eau un vêtement de flottaison individuel;
2. Démontrer l'utilisation correcte d'une ligne d'attrape flottante;
3. Effectuer une vérification de l'équipement du navire selon la liste de vérification de l'ACY et montrer comment utiliser et entretenir ces équipements;
4. Sélectionner, endrailler, vérifier et ferler les voiles;
5. Lover un cordage;
6. Ranger correctement les amarres et les défenses;
7. Frapper une ligne à un taquet;
8. Utiliser correctement un winch en insistant sur les points suivants:
 - a) Tension élevée sur les écoutes et les drisses,
 - b) Manière d'éviter et de dégager les chevauchements de tours,
 - c) Position des mains et des doigts,
 - d) Façon de placer et d'enlever les manivelles.

Section IX : Manœuvres au moteur

Le candidat doit pouvoir:

9. Faire démarrer le moteur auxiliaire du bateau tout en respectant les mesures de sécurité habituelles;
10. Immobiliser le bateau, la proue étant à une demi-longueur de bateau d'une bouée, en utilisant la marche arrière. (Le but de cet exercice est d'évaluer la distance requise pour arrêter complètement le bateau. Celui-ci doit continuer en ligne droite pendant l'exercice);
11. Manœuvrer et immobiliser un navire au moteur à une position située le long d'un ponton, du côté bâbord et du côté tribord, à une distance de deux pieds au plus, sans l'aide d'aussières et sans que la proue ne dépasse une certaine marque durant la manœuvre;
12. Appliquer les règles 5 à 18 du *Règlement sur les abordages* pour un bateau à moteur;
13. Sous les directives du chef de bord, mouiller une ancre, à moteur, dans des eaux de plus de trois mètres de profondeur, en étant à la barre ou aux manœuvres. L'ancre ne devra pas dérapier avec le moteur est engagé en marche arrière, à demi-régime;
14. Sous les directives du chef de bord, lever l'ancre et se mettre en route à l'aide du moteur soit en étant à la barre ou aux manœuvres.

Section X : Manœuvres à la voile

Le candidat doit pouvoir:



Date d'entrer en vigueur: 31 mars 2011

15. Hisser les voiles à moteur ou en étant à l'ancre ou au mouillage (face au vent, la grand-voile en premier), en étarquant correctement le guindant et lover et ranger le ballant des drisses;
16. Appliquer les règles 5 à 18 du *Règlement sur les abordages* pour un navire à voile;
17. Agir en tant qu'équipier, lors de manoeuvres appropriées pour louvoyer, au largue, au vent arrière; aux virements de bord et empannage; pour lofer, abattre, faseyer et mettre à la cape; en réagissant correctement aux ordres, et formulant correctement les réponses suivantes:

Ordres	Réponses	Actions
" Lofez "		
" Abattez "		
" Choquez "		
" Bordez "		
" Paré à virer? "	" Paré "	" On vire "
" Paré à empanner "	" Paré "	" On empanne "

18. Démontrer en tant qu'équipier sa capacité de régler les voiles lors d'un changement de cap ou du vent et de manoeuvrer les voiles lors d'un virement de bord et empannage, en utilisant la réponse « Paré »;
19. Assister, en tant qu'équipier, la gestion du plan de voile pour les différents forces de vent tout en contrôlant le voilier, que ce soit à la barre ou aux écoutes:
 - a) En prenant et larguant un ris dans la grande voile,
 - b) En prenant et larguant un ris ou en changeant la voile avant,
20. Récupérer sous voile une personne tombée à la mer par la méthode triangulaire de retour en suivant les ordres du chef de bord;
21. Mettre le voilier vent debout alors qu'une personne est tombée à la mer, affaler les voiles, récupérer tout cordage, démarrer le moteur et, à l'aide de ce dernier, manoeuvrer afin de récupérer la personne à la mer, le tout sans aide;
N.B. Les compétences 20 et 21 décrites ci-dessus, doivent être effectuées dans un délai raisonnable sans perdre de vue la victime ou le repère de pratique;
22. Affaler les voiles à l'aide du moteur ou en étant à l'ancre ou au mouillage.

Section XI : Amarrés et mouillages

Le candidat doit pouvoir:

23. Amarrer à un ponton ou à un quai de façon à prévenir tout déplacement excessif du voilier, et placer les défenses correctement;
24. Couper le moteur auxiliaire et appliquer les mesures de sécurité reconnues avant de quitter le bateau pour la nuit;
25. Amarrer un bateau pour la nuit, en utilisant les amarres appropriées;
26. Effectuer les noeuds suivants en moins de 30 secondes chacun:
 - a) Noeud en huit,
 - b) Noeud plat,
 - c) Noeud d'écoute double,
 - d) Noeud de chaise,
 - e) Noeud de cabestan,
 - f) Tour mort et deux demi-clés.

Resource Material

Initiation à la croisière by CYA et FVQ